



La Présidence De la Polynésie française

BUREAU DE LA COMMUNICATION **Communiqué de Presse** ***Lundi 11 janvier 2016***

Passage du permis de conduire au format carte de crédit

Le nouveau permis de conduire au format « carte de crédit » sera disponible dès lundi 11 janvier 2016. Moderne par rapport au permis de conduire au format cartonné, il a l'avantage d'être sécurisé et de permettre une lecture plus aisée. Il respectera en outre les standards européens.

A noter que la durée de validité du support (carte plastique) est de quinze ans pour permettre une mise à jour des informations relatives au conducteur (état civil, adresse, photographie, etc), sans que le titulaire du titre n'ait à repasser d'examen.

Par ailleurs, les conducteurs qui le souhaitent auront la possibilité d'y faire figurer leur groupe sanguin ou leur qualité de donneur d'organes.

Tout conducteur titulaire d'un permis de conduire délivré en Polynésie avant l'entrée en vigueur de cette mesure, désirant obtenir ce nouveau modèle de permis de conduire, devra remplir le formulaire de demande de délivrance de permis de conduire, qui sera disponible à l'accueil de la Section permis de conduire de la Direction des transports terrestres (DTT) ou téléchargeable sur le site www.transports-terrestres.pf

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- le permis de conduire au format cartonné ;
- 1 photographie aux normes « passeport » (la prise de photo est possible sur place à la DTT) ;
- 1 timbre fiscal de 3 000 Fcfp.
- 1 justificatif pour tout changement (état civil, adresse, etc).

Le dossier complet devra être déposé par le demandeur auprès de l'agent d'accueil de la Section permis de conduire de la Direction des transports terrestres, située au 93 angle avenue Pomare V et rue Marc Blond de St Hilaire (tél : 40.50.20.60).

Pour les habitants des îles autres que Tahiti, ils devront s'adresser à la subdivision de l'Équipement ou auprès de la Gendarmerie Nationale.

Les personnes qui souhaiteraient garder leur permis de conduire cartonné auront jusqu'au 31 décembre 2032 pour échanger leur titre au nouveau format.

-0-0-0-0-0-